

Nombre de membres composant le Conseil Municipal	45
Membres en exercice	45
Présents ou représenté.e.s à la séance	39
Absents. es	6

Délibération n°2022-09-17-CCAS
Mise à disposition du CCAS des agent.e.s
communaux

COMMUNE DE FONTENAY-SOUS-BOIS

EXTRAIT DU REGISTRE

des

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, **vingt-neuf septembre**, les membres composant le Conseil municipal de la Commune de Fontenay-sous-Bois, dûment convoqués le **vingt et un septembre**, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de **Monsieur Jean-Philippe GAUTRAIS, Maire**.

ETAIENT PRESENT.E.S

M. GAUTRAIS, Mme KLOPP, M. CORNELIS, Mme FENASSE, M. SEYE, Mme AVOGNON-ZONON, M. LACHELACHE, Mme NIAKHATÉ, M. MORA, Mme LELU, M. DAMIANI, M. GUENICHE, Mme NAIT-BAHLOUL, M. ORJEBIN, Mme CHARDIN, M. MALLERIN, Mme GAUTHIER, M. CHAMPETIER, M. CLERGET, Mme LARABI, Mme VIENNEY, Mme GARNIER, M. MULLER, M. BATTAL, Mme SAINT GAL, M. RISPAL, M. NOMBO-POATY, Mme CHAMBRE-MARTIN, M. MATHIEU, M. BERTRAND, M. BEDOURET, Mme CAZALS,

EXCUSE.E.S-REPRESENTE.E.S

Mme BENZIANE	a donné mandat à	Mme SAINT GAL
Mme BOUHADA	a donné mandat à	M. GUENICHE
Mme MAFFRE BOUCLET	a donné mandat à	M. SEYE
Mme MICHEL	a donné mandat à	M. CLERGET
M. DAUMONT-LEROUX	a donné mandat à	Mme FENASSE
Mme MARTINEZ	a donné mandat à	M. ORJEBIN
M. TARGUI	a donné mandat à	M. BERTRAND

ABSENT.E.S

M. BRUNET, M. LEBLANC, Mme JANIAUX, Mme INDJA, Mme AMSELLEM-SIMONNET, Mme BAYOL

Le Président ayant ouvert la séance, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Mme NIAKHATÉ ayant obtenu la majorité des voix, a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

LE CONSEIL,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi 84-53 du 26/01/1984 modifiée portant statut de la Fonction publique territoriale, et notamment ses articles 61 à 63 (tels qu'ils résultent de la loi 2007-148 du 2/02/2007),

VU le décret 2008-580 du 18/06/2008 relatif au régime de la mise à disposition d'agent.es applicable aux collectivités territoriales et établissements publics locaux,

CONSIDERANT que la convention de mise à disposition d'agent.e.s communaux au profit du CCAS de la ville est désormais expirée et qu'il convient de la renouveler,

CONSIDERANT le projet de convention de mise à disposition établi,

À L'UNANIMITÉ

DÉCIDE

Article 1 : D'approuver la mise à disposition d'agent.es communaux au profit du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2025.

Article 2 : D'autoriser le Maire ou son/sa représentant.e à signer les conventions afférentes et à prendre toute disposition pour leur bonne exécution.

POUR EXTRAIT CONFORME

Jean-Philippe GAUTRAIS



Transmission électronique en
Préfecture du Val-de-Marne
le **13 Oct. 2022**
Publication **13 Oct. 2022**
le
Notification
le
Certifié exécutoire



Nombre de membres composant
le Conseil Municipal45
Membres en exercice45
Présents ou représenté.e.s
à la séance39
Absents. es 6

Délibération n°2022-09-17-CCAS
Mise à disposition du CCAS des agent.e.s
communaux

COMMUNE DE FONTENAY-SOUS-BOIS
EXTRAIT DU REGISTRE
des
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, **vingt-neuf septembre**, les membres composant le Conseil municipal de la Commune de Fontenay-sous-Bois, dûment convoqués le **vingt et un septembre**, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de **Monsieur Jean-Philippe GAUTRAIS, Maire**.

ETAIENT PRESENT.E.S

M. GAUTRAIS, Mme KLOPP, M. CORNELIS, Mme FENASSE, M. SEYE, Mme AVOGNON-ZONON, M. LACHELACHE, Mme NIAKHATÉ, M. MORA, Mme LELU, M. DAMIANI, M. GUENICHE, Mme NAIT-BAHLOUL, M. ORJEBIN, Mme CHARDIN, M. MALLERIN, Mme GAUTHIER, M. CHAMPETIER, M. CLERGET, Mme LARABI, Mme VIENNEY, Mme GARNIER, M. MULLER, M. BATTAL, Mme SAINT GAL, M. RISPAL, M. NOMBO-POATY, Mme CHAMBRE-MARTIN, M. MATHIEU, M. BERTRAND, M. BEDOURET, Mme CAZALS,

EXCUSE.E.S-REPRESENTE.E.S

Mme BENZIANE	a donné mandat à	Mme SAINT GAL
Mme BOUHADA	a donné mandat à	M. GUENICHE
Mme MAFFRE BOUCLET	a donné mandat à	M. SEYE
Mme MICHEL	a donné mandat à	M. CLERGET
M. DAUMONT-LEROUX	a donné mandat à	Mme FENASSE
Mme MARTINEZ	a donné mandat à	M. ORJEBIN
M. TARGUI	a donné mandat à	M. BERTRAND

ABSENT.E.S

M. BRUNET, M. LEBLANC, Mme JANIAUX, Mme INDJA, Mme AMSELLEM-SIMONNET, Mme BAYOL

Le Président ayant ouvert la séance, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Mme NIAKHATÉ ayant obtenu la majorité des voix, a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

LE CONSEIL,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi 84-53 du 26/01/1984 modifiée portant statut de la Fonction publique territoriale, et notamment ses articles 61 à 63 (tels qu'ils résultent de la loi 2007-148 du 2/02/2007),

VU le décret 2008-580 du 18/06/2008 relatif au régime de la mise à disposition d'agent.es applicable aux collectivités territoriales et établissements publics locaux,

CONSIDERANT que la convention de mise à disposition d'agent.e.s communaux au profit du CCAS de la ville est désormais expirée et qu'il convient de la renouveler,

CONSIDERANT le projet de convention de mise à disposition établi,

À L'UNANIMITÉ

DÉCIDE

Article 1 : D'approuver la mise à disposition d'agent.es communaux au profit du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2025.

Article 2 : D'autoriser le Maire ou son/sa représentant.e à signer les conventions afférentes et à prendre toute disposition pour leur bonne exécution.

POUR EXTRAIT CONFORME

Jean-Philippe GAUTRAIS



Transmission électronique en
Préfecture du Val-de-Marne
le 13 OCT. 2022

Publication 13 OCT. 2022
le

Notification
le

Certifié exécutoire

